

État de la situation scolaire du secteur Ville-Marie de la Commission scolaire de Montréal

Dans le cadre de l'élaboration du PPU des Faubourgs, la Commission scolaire de Montréal a été approchée afin de présenter l'état de la situation scolaire dans le secteur visé par le PPU dans le but d'intégrer les besoins en infrastructure scolaire dans les grands objectifs de développement et dans les documents de planification.

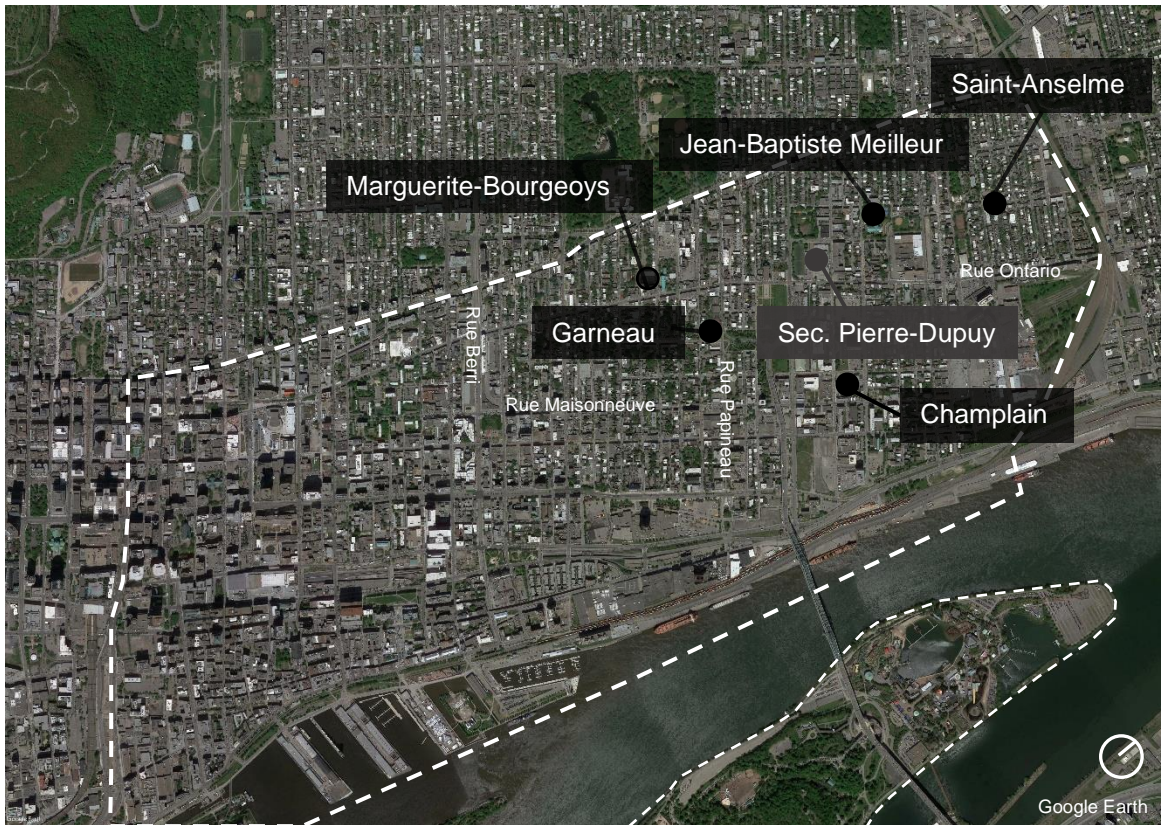
MISE EN CONTEXTE

La présente est un portrait du secteur Ville-Marie, numéro 13 de la Commission scolaire de Montréal sur le plan démographique actuel et prévisionnel ainsi que sur le contexte urbain. Le territoire du secteur 13 se situe dans l'arrondissement Ville-Marie. Celui-ci est découpé par le boulevard Robert-Bourassa à l'ouest, par l'emprise du chemin de fer et la cour de triage à l'est, par la rue Sherbrooke au nord et par le fleuve Saint-Laurent au sud. Le secteur 13 compte cinq écoles primaires, une école secondaire ainsi que deux centres de formations professionnelles.

Carte 1. Secteurs scolaires situés dans l'arrondissement Ville-Marie



Carte 2. Localisation des écoles dans le secteur Ville-Marie



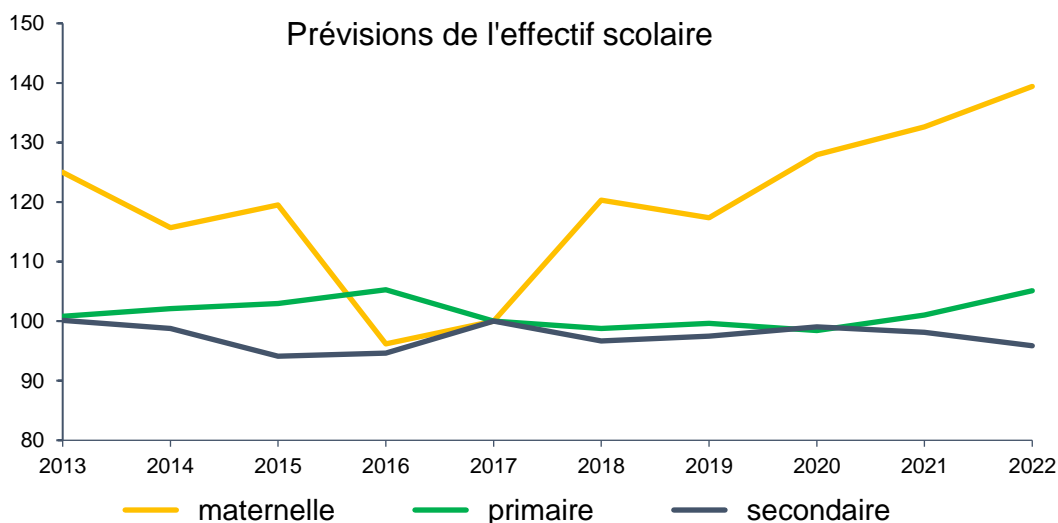
Le secteur scolaire Ville-Marie comprend cinq écoles primaires et une école secondaire. Dans ce secteur, l'ensemble des écoles sont situées à l'est de la rue Berri et au nord de la rue Maisonneuve.

1. DÉMOGRAPHIE

Prévisions démographiques

Selon la prévision démographique du MEES, une croissance d'environ 150 élèves est prévue au préscolaire et au primaire d'ici 2022-2023 ce qui porte le nombre à 1465 élèves.

Pour la même période au secondaire, une légère décroissance d'une trentaine d'élèves est prévue. Selon les prévisions, en 2022-2023, c'est 717 élèves de niveau secondaire qui habiteront le quartier.



Concernant les 0-4 ans, la tendance démographique est à la hausse pour le secteur. Entre 2013-2014 et 2017-2018 l'augmentation du nombre d'enfants 0-4 ans est d'environ 23 %.

En 2013-2014, c'est 378 enfants 0 an qui habitaient dans le secteur et parmi ceux-ci, 226 ont fréquenté une classe de maternelle pour l'année scolaire 2018-2019 ce qui donne un taux de rétention de 77%.

Les prévisions de l'effectif scolaire du MEES, prévoient 332 enfants d'âge 4 ans dans le secteur pour l'année scolaire 2022-2023.

En appliquant le taux de rétention de 77%, nous pouvons estimer qu'à l'année scolaire 2023-2024 c'est 257 élèves qui fréquenteront une classe de maternelle. Prenant en considération qu'un groupe de maternelle peut comprendre entre 17 et 19 élèves nous évaluons qu'en 2023-2024 c'est 15 groupes de maternelles réguliers et un groupe de maternelle accueil qui seront scolarisés dans les écoles du secteur, et ce, si tous les enfants fréquentent une école de leur quartier.



À titre comparatif, en 2018-2019, c'est 13 groupes de maternelles régulières et un groupe de maternelle accueil qui sont ouverts dans nos écoles, c'est donc une augmentation de 2 groupes prévus d'ici 2023-2024.

Toute chose étant égale par ailleurs, au rythme prévu en 2022-2023, soit 257 élèves de maternelle l'année suivante, au taux de passage de 95 % entre la maternelle et la 6^e année, en fonction du profil actuel d'élèves, c'est 102 classes qui seraient nécessaires, en 2027, pour qu'ils puissent compléter leur parcours scolaire primaire jusqu'à la 6^e année dans une école du quartier. Ce nombre de classes prend en compte les classes d'accueil ainsi que les classes pour les élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Immigration

Au 30 septembre 2016, il y avait 42 élèves qui fréquentaient une classe d'accueil (francisation). En septembre 2017, c'était 48. Au 20 juin 2018, c'était 65 élèves, soit un gain de 64 % par rapport à septembre 2016.

Les prévisions démographiques du MEES ne tiennent pas compte de la croissance du nombre d'élèves immigrants qui fréquentent une classe durant l'année scolaire.

Développement immobilier

Les prévisions démographiques du ministère ne prennent pas en compte les développements immobiliers. Par conséquent, ces prévisions ne tiennent pas compte du programme de revitalisation et de densification engagé par la Ville.

2. CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil d'une école primaire est déterminée par le nombre maximal de groupes que peut accueillir l'école en fonction des locaux et des superficies reconnues par le ministère et en conservant les autres locaux nécessaires tels que la bibliothèque, les locaux de service de garde, les classes spécialisées, etc.

La capacité d'accueil d'une école secondaire est exprimée en nombre d'élèves.

Capacité d'accueil des écoles préscolaires et primaires du quartier

École	Défav.	Capacité	Groupes 2018- 2019	Écart
	18-19			
Champlain (classes transitoires non comptabilisées)	✓	14	12	2
Garneau	✓	22	18	4
Jean-Baptiste-Meilleur	✓	26	19	8
Marguerite-Bourgeoys	✓	15	16	-1
Saint-Anselme	✓	22	20	2
Total		99	84	15

Prévision démographique - préscolaire et primaire

	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Prévisions Nb élèves qui habitent	1308	1343	1345	1357	1396	1456
Locaux disponibles	99	99	99	99	99	99
Locaux requis	83	84	85	86	87	92
Écart locaux	16	14	14	13	12	7

* Nombre de groupes si tous les élèves du quartier fréquentaient les écoles du quartier. Il comprend tous les types d'élèves selon les types de classes dont ils ont besoin.

Projets d'ajout d'espace au préscolaire et primaire

Aucun projet d'ajout d'espace n'est actuellement envisagé. Toutefois, advenant l'arrivée de nouveaux ménages dans le secteur, la capacité actuelle des écoles pourrait ne pas répondre à une augmentation significative du nombre d'enfants.

Capacité d'accueil des écoles secondaires du quartier

École	Capacité	Nombre d'élèves*	Écart
École Secondaire Pierre-Dupuy (cohabitation avec l'EMFM et l'EMHM)	1007	303	704

*Le nombre d'élèves provient de la déclaration annuelle du 30 septembre 2017

EMHM : École des métiers de l'horticulture de Montréal

EMFM : École des métiers des faubourgs de Montréal

Prévision démographique – secondaire

	17-18	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Prévisions Nb élèves qui habitent	748	723	729	741	734	717
Capacité	1007	1007	1007	1007	1007	1007
Écart place surplus/déficitaire	259	284	278	266	273	290

Projets d'ajout d'espace au secondaire

Aucun projet d'ajout d'espace n'est actuellement envisagé.

Autres immeubles appartenant à la CSDM

La CSDM dispose de 5 immeubles excédentaires, et deux centres de formation pour adultes. Parmi les 5 immeubles excédentaires, le 1111 Berri n'est présentement pas occupé. Ce dernier n'est pas approprié pour répondre aux besoins des élèves de niveau préscolaire, primaire ou secondaire, notamment parce qu'il n'a pas de gymnase ni de cour d'école. Quant aux autres immeubles excédentaires, la dimension du terrain ne peut pas permettre l'aménagement d'une cour d'école ou encore l'état ou la configuration des espaces intérieurs peut rendre difficile ou impossible l'utilisation de l'immeuble pour la scolarisation des jeunes élèves. La CSDM est en analyse afin de clarifier à moyen et long terme l'utilisation de certains de ses immeubles excédentaires.

Autres immeubles

Adresse	Type	Occupation	Destination
1808, rue de Champlain	Immeuble excédentaire	CPE L'idée fixe	Poursuivre la location
1710, rue Beaudry	Immeuble excédentaire	Comité Social Centre-Sud	Poursuivre la location
1111, rue Berri	Immeuble excédentaire	Bâtiment non-occupé	Évaluation pour une potentielle reprise pour de la formation professionnelle
2260, rue Logan	Immeuble excédentaire	Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud	Poursuivre la location
1750, rue Saint-André	Immeuble excédentaire	CPE La Sourithèque Les Productions Série-Noire La fondation MUNTU	Poursuivre la location
2217 Papineau	Formation générale adulte	Centre Lartigue	Immeuble scolaire
1960, rue Poupart	Formation générale adulte	Centre Gédéon-Ouimet	Immeuble scolaire



3. CONTEXTE URBANISTIQUE

Actuellement, la capacité d'accueil des écoles du quartier indique une réserve de quelques classes par rapport aux besoins. Toutefois, la prudence est de mise, puisque cette donnée est basée sur des prévisions démographiques qui ne prennent pas en considération les nouveaux développements résidentiels ainsi que l'immigration.

La capacité d'accueil des écoles du quartier ne pourrait toutefois pas répondre aux besoins anticipés par l'arrivée de nouvelles familles dans les projets de développement résidentiel, notamment sur le site Radio-Canada ainsi que dans le secteur Porte Sainte-Marie.

Les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres de formation professionnelle se situent dans l'est de l'arrondissement, soit dans le quartier Sainte-Marie et au nord de la rue de Maisonneuve alors que les secteurs connus pour du développement résidentiel se situent au sud de Maisonneuve.

L'emplacement d'une future école doit se faire stratégiquement par rapport aux lieux de résidences, mais doit également prendre en compte les limites anthropiques telles que les voies de circulation. Mentionnons la présence d'axes routiers à haut débit tels que le boulevard René-Levesque, l'avenue Viger, les voies qui traversent l'emprise de l'autoroute 720, ainsi que la rue Notre-Dame. Également, le pont Jacques-Cartier ainsi que son emprise au sol, pose un défi pour les mouvements piétons et cyclistes d'est en ouest, avec notamment la présence de l'avenue de Lorimier qui est très passante.

Concernant la mobilité des élèves, la CSDM n'offre pas systématique le transport scolaire à tous ses élèves. Elle favorise le transport actif de ses élèves, un facteur déterminant dans la réussite scolaire et la promotion des saines habitudes de vie. Seulement 15% des élèves du préscolaire et du primaire bénéficient de transport scolaire vers les établissements.

À titre de référence, la politique de transport de la CSDM, prévoit qu'un élève de niveau préscolaire, un élève de 1^{ère} ou de 2^e année, un élève en service d'accueil âgé de 6 ans ou 7 ans ainsi qu'un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou en point de service âgé de 6 ans à 9 ans peut bénéficier du transport scolaire lorsqu'il demeure à plus de 1000 mètres de l'école.

Pour les élèves de la 3^e, 4^e ou de la 5^e année, pour les élèves en service d'accueil âgé de 8 ans et plus ainsi qu'un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou en point de service âgé de 10 ans ou plus peut bénéficier du transport scolaire lorsque celui-ci habite à plus de 1600 mètres de l'école.

Par conséquent, la CSDM ne contribue pas à la surcharge du réseau routier avec l'ajout de nombreux autobus scolaires. En revanche, elle privilégie des écoles accessibles à la marche ou à vélo de façon sécuritaire, et ce, à proximité des lieux de résidences et des nouveaux quartiers.



**Commission
scolaire
de Montréal**

Tel qu'énoncé dans les grandes lignes du PPU, la Ville souhaite revoir la configuration des routes et accès entre ces différents secteurs ce qui est primordial pour l'aménagement de corridors scolaires sécuritaires.